

# LDG PROMOTIONS DE NOMBREUSES RÉPONSES À VENIR

LE COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU S'EST RÉUNI LE 8 AVRIL 2022 POUR SE PRONONCER SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES PROMOTIONS À L'INSEE, MODIFIÉES AVEC UN ALLÈGEMENT DE LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE À UNE PROMOTION.

LA CFDT S'EST ABSTENUE COMME LORS DE LA PRÉSENTATION DU TEXTE EN 2021. ELLE A PROFITÉ DE CE CTR POUR SOULEVER À NOUVEAU PLUSIEURS SUJETS LIÉS AUX LDG PROMOTIONS : SÉCURISATION DES DÉPÔTS DES CANDIDATURES, BILAN ANNUEL, RÔLE DE L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE (CREP), ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE ET FORMATIONS.

Les lignes directrices de gestion des promotions de l'Insee ont été mises au vote lors du CTR du 21 janvier 2021. La Direction les remet sur la table du CTR afin de dispenser les agents éligibles de produire un acte de candidature pour une promotion de grade à l'intérieur du corps des contrôleurs et des adjoints administratifs

La CFDT est **favorable à la suppression de cette formalité administrative inutile pour les agents de catégories C et B.**

Elle rappelle la **nécessité de revenir sur plusieurs éléments** qui sont à l'origine de son abstention sur les LDG promotions.

## SÉCURISATION DES DÉPÔTS DE CANDIDATURE

Les LDG Promotions prévoyaient que pour chaque concours, examens professionnels ou promotion au choix, l'agent devait déposer un acte de candidature, parfois accompagné d'un CV.

La CFDT rappelle la nécessité de **sécuriser le dépôt des candidatures dans le respect du plan service public écoresponsable et du RGPD.**

Elle propose l'utilisation de Diadem (sous Sirhius) qui permettrait également de **laisser une trace** pour l'agent.

La Direction est en train d'examiner différentes possibilités dans le cadre du Système d'Information SIRH. Diadem en fait partie. Elle reviendra vers les représentants du personnel lors d'un prochain groupe de travail.

## PPCR ET STATISTIQUES, BILAN ANUEL

La CFDT rappelle ses **demandes de statistiques sur le bilan de l'impact de la mise en œuvre des LDG promotions** avec des statistiques en fonction du taux de temps partiel en complément des statistiques genrées par niveau. Elle demande de **vérifier que les agents peuvent dérouler une carrière sur 2 grades et que ceux en seconde partie de carrière ne sont pas oubliés pour les promotions.** Dans le cas contraire, elle demande de mettre en place des **mesures pour rectifier ces situations.**

La Direction reconnaît qu'elle nous doit des éléments statistiques et reviendra vers nous lors du GT bilan des promotions le 15 novembre.



## VALEUR PROFESSIONNELLE DU CREP

La CFDT réitère la **nécessité de modifier les grilles de l'entretien professionnel** et de supprimer les quotas sur la valeur professionnelle afin d'identifier de façon plus objective les agents aptes à occuper un poste de niveau supérieur.

La CFDT attend des **modifications sur les grilles de compétences proposées** avec des définitions plus claires de celles-ci pour le GT du 24 mai (cf [SI Refonte du CREP](#)).

La Direction confirme qu'un atterrissage sur la refonte du CREP est incontournable pour aboutir sur les LDG promotions Insee.

La valeur professionnelle (les 4 items Insuffisant, Satisfaisant, Très satisfaisant, Excellent) renvoie à une pratique de quotas. Ces 4 items doivent disparaître, d'autant qu'ils relèvent du jugement.

La Direction reviendra donc le 24 mai avec des compléments sur les grilles de compétences.

Concernant cette campagne, les quotas ont bien été supprimés. La Direction a fait des rappels à l'ordre quand le mot a été utilisé.

Afin d'accompagner des évolutions, la CFDT demande la **mise en place d'une formation à la reconnaissance des compétences à destination des évaluateurs**, ainsi que des évalués dans le cadre des LDG promotions.

## CONCOURS ET FORMATIONS

La Direction rappelle que les concours et examens professionnels sont la voie privilégiée pour évoluer dans sa carrière. Ce point est inscrit dans les LDG Promotions Insee.

Il y est également indiqué que la présentation ou la réussite aux concours internes et examens professionnels est un des critères pris en compte pour le choix des agents proposés aux passages dans le grade ou corps supérieur.

La CFDT est satisfaite de la mise en ligne des meilleures copies pour chaque concours et examen professionnel, suite à ses demandes répétées en CTR.

Elle rappelle sa demande de **mise en place de véritables préparations pour tous les concours et examens professionnels**, en particulier pour les épreuves écrites du passage en contrôleur première classe et en attaché.

Elle demande à nouveau la **refonte de l'épreuve écrite de pré-sélection pour le passage en attaché** pour laquelle un biais de sélection en faveur des agents passés par le SED est toujours présent.

La Direction indique travailler sur ces différents points et reviendra sur ces sujets lors du prochain GT formation.

La CFDT s'inquiète des **conséquences de la réforme du concours de contrôleurs**.

Elle rappelle sa demande de **vérification de l'absence d'impact de la transformation de l'épreuve écrite du concours du Contrôleur Interne Spécial en épreuve de pré-sélection, pour les candidats les plus âgés** (en seconde partie de carrière).

Elle appuie la demande d'abrogation de l'arrêté modifiant les concours formulée par FO.

La Direction présente ses excuses pour avoir passé l'arrêté sans le présenter aux représentants du personnel. Elle s'est laissé surprendre par le délai, ce GT étant initialement programmé à l'automne 2021.

La CFDT avait pourtant répété à plusieurs reprises sa demande de mise à plat des concours de passage en A et B.

La Direction est dans l'impossibilité d'abroger l'arrêté modifiant le concours. Elle ne peut en publier un qu'au plus tard 6 mois avant le lancement du concours, ce qui n'est pas possible pour celui de septembre. Par contre, elle pourra faire une proposition concernant le CV.

La CFDT rappelle l'importance de la **formation des agents**. Elle demande des précisions sur la note indiquant un passage en distanciel des formations.

La CFDT signale qu'elle n'est pas pour un passage au tout distanciel.

La Direction va rediffuser une note pour dire qu'il s'agit de basculer en distanciel seulement les formations qui s'y prêtent. Ce passage n'est pas systématique ni immédiat puisque certaines formations doivent être réalisées en présentiel, voire en hybride séquencé.

Un groupe de travail du CTR dédié aux conclusions des réflexions sur la formation à distance est programmé le 5 juillet.

**Vote sur le texte des LDG Promotions Insee modifié:  
0 POUR + 3 ABSTENTION (2 CFDT-CFTC + 1 FO)  
(+ 1 CFE-CGC ne participe pas aux votes)**

### VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

Nathalie Bailly,  
06 26 84 65 14

Valérie Villacres  
Stéphane Dupin



INSEE LE SYNDICALISME UTILE

